

**Réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle/CCSN  
(Réunion d’hiver le 13 février 2019)  
Bureau régional de l’Ouest  
220, 4<sup>e</sup> Avenue SE, Suite 670  
Calgary (AB)**

**Participants :**

P. MacNeil	A-Tech	
T. Levey	Acuren	
A. Brady	TISI	
P. Larkin	CCSN	
T. Madsen	CCSN	
L. Simoneau	CCSN	par téléconférence
A. Bouchard	CCSN	par téléconférence
C. Moses	CCSN	par téléconférence
B. Bizzarri	NDT Cloud	par téléconférence
E. Pouliot	Mistras Services inc.	par téléconférence
S. Faille	CCSN	par vidéoconférence
K. Mayer	CCSN	par vidéoconférence
J. Sigetich	CCSN	absent
C. Auzenne	QSA Global	absent

**Présidente de la réunion**     K. Mayer  
**Coprésident**                     A. Brady

K. Mayer ouvre la réunion à 8 h 30 (HNR) et 10 h 30 (HNE). Elle souhaite la bienvenue à tous les membres et les présente, y compris E. Pouliot, qui se joint à titre d’invité aujourd’hui, et un nouveau membre potentiel. Elle explique qu’en raison du mauvais temps à Ottawa, B. Tyler, de la Division des garanties internationales, ne serait pas en mesure de faire sa présentation *Aperçu et attentes*, car elle travaille de la maison. K. Mayer enverra une copie de la présentation à tous les membres à la fin de la réunion et fixera une heure pour la présentation plus tard.

Tout le monde est d’accord pour adopter l’ordre du jour proposé.

**CCSN/Mises à jour sur la réglementation – Direction de la DRSN**

**C. Moses :**

- Le *Règlement sur la radioprotection* en est aux dernières étapes du processus de rédaction et il ne semble pas y avoir d’impact majeur sur l’industrie de la gammagraphie industrielle (GI). Il est difficile de prévoir l’échéancier exact, mais il devrait être publié dans un proche avenir aux fins de consultation.

Les modifications font suite au document de travail publié il y a quelques années. Il y a un changement intéressant qui fait suite à la recommandation de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) concernant les limites de dose au cristallin, réduisant la limite à 50 mSv. Encore une fois, il n'y a pas vraiment d'impact sur l'industrie de la GI.

- Le document d'application de la réglementation REGDOC-2.1.2, *Système de gestion : Culture de sûreté* est un bon document à examiner et il serait bien aussi d'envisager de mettre en œuvre certaines des orientations. L'adoption de certains de ces principes contribuera probablement à réduire les incidents et à atténuer les risques. Les attentes relatives aux systèmes de gestion ont évolué depuis les politiques et procédures d'AQ utilisées pour gérer une organisation. Bon nombre des principes sont universellement applicables.
- Les tâches et les fonctions des responsables de la radioprotection (RRP) ainsi que les programmes de radioprotection (PRP) ont fait l'objet d'une évaluation, et les données probantes ont été recueillies principalement des titulaires de permis des secteurs médical et universitaire (ceux d'organisations plus complexes) afin d'élaborer les éléments clés d'un programme efficace et d'assurer la réussite de sa mise en œuvre.

Les décisions fondées sur des données probantes concernant le programme et sa réglementation sont déterminées à partir de la méthodologie systématique utilisée pour recueillir l'information. Un document d'application de la réglementation (REGDOC-1.6.2, *Élaboration et mise en œuvre d'un programme de radioprotection efficace pour les permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement*) est en cours d'élaboration afin de fournir de l'orientation et des attentes pour la mise en œuvre d'un programme de radioprotection réussi. Nous nous attendons à ce que les consultations aient lieu entre la fin de l'été et le début de l'automne 2019.

- Le Programme de réglementation tenant compte du risque fait actuellement l'objet d'un examen aux fins de mise à jour. L'examen doit avoir lieu tous les cinq ans et comprend une vérification du rendement global de l'industrie, de l'efficacité du programme d'inspection et du classement des risques. La fréquence des inspections est déterminée à partir de ces données et peut comprendre un ajustement de la fréquence pour les années à venir. Essentiellement, nous regardons la façon dont nous pouvons examiner le rendement passé et tirer parti de facteurs comme un mauvais rendement et une fréquence accrue. Le processus en est actuellement à l'étape de la conception préliminaire et nous ferons le point à mesure que nous progresserons. Essentiellement, la gammagraphie industrielle est une activité à risque élevé et il est peu probable que le classement change.

#### **A. Bouchard:**

- Il est très heureux d'être membre du Groupe de travail et a hâte de collaborer avec tout le monde.

### **Les cartes d'accréditation d'OAE :**

- Il ne s'agit pas d'un nouveau sujet, les cartes d'accréditation d'OAE ont maintenant des dates d'expiration. Celles qui n'ont pas de date d'expiration et les anciennes cartes sont désuètes et ne sont plus valides.

Une décision officielle sera bientôt prise; entre-temps, nous souhaitons communiquer le plan d'approche pour les cartes d'accréditation d'OAE qui n'ont pas de date d'expiration ou celles qui ont une date d'expiration qui est échue :

- Les inspecteurs de la CCSN vérifieront les cartes d'accréditation d'OAE sur le site
- Si la carte n'a pas de date d'expiration ou s'il s'agit de l'ancienne carte, ils informeront l'OAEA qu'il doit immédiatement présenter une nouvelle demande d'accréditation ou renouveler son accréditation.
- On demandera l'adresse afin de confirmer l'identité des OAEA et enverra l'information à la Division de l'accréditation du personnel (DAP) afin qu'elle puisse envoyer un avis officiel à la personne.
- S'il y a collaboration, il n'y a pas de problème; toutefois, si ce n'est pas le cas, l'inspecteur demandera l'aide des RRP pour recueillir l'information.
- L'objectif est que les OAEA soient à nouveau conformes avec une accréditation valide.
- L'OAEA ne pourra plus travailler sans supervision jusqu'à ce qu'il reçoive sa nouvelle carte.
- Malgré les nombreux efforts déployés pour communiquer avec l'industrie, il y a encore de vieilles cartes qui circulent dans l'industrie en raison de la perte des coordonnées personnelles.

T. Levey ajoute qu'il y a eu beaucoup de communications par l'entremise de lettres aux titulaires de permis et que l'industrie sait très bien que les OAEA doivent avoir une accréditation valide. Il faudrait prendre des mesures réglementaires pour les cartes expirées. P. MacNeil ajoute que si la carte des OAEA est expirée, on s'attend à ce que les activités cessent, sinon une sanction administrative pécuniaire (SAP) sera émise parce que l'accréditation n'est plus valide. C'est la preuve d'une perte de maîtrise du programme et d'un problème de sûreté. A. Brady est d'accord avec T. Levey et P. MacNeil et compare la situation à un permis de conduire expiré.

E. Pouliot est surpris que nous trouvions encore des OAE avec des cartes échouées sur le terrain.

A. Bouchard ajoute que nous voyons encore des cas pour les raisons suivantes :

- Les OAE n'ont pas répondu au premier appel pour changer leur carte avec une nouvelle carte qui a une date d'expiration;
- Perte des renseignements personnels pour communiquer avec les gens;
- Responsabilité du titulaire de permis que l'OAEA conserve ses qualifications.

Les inspecteurs ont besoin de savoir quoi faire lorsqu'ils sont confrontés à cette situation sur le terrain.

Il y a beaucoup de bonnes discussions sur ce sujet, notamment :

- Est-il possible de rendre la base de données publique comme le fait RNCAN pour que tout le monde puisse voir son statut d'OAEA ou celui des travailleurs? Malheureusement, cela n'est pas possible en raison de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- La DAP demeure disponible par courriel ou par téléphone pour confirmer l'état de l'accréditation d'un OAE.
- Lorsque les cartes d'accréditation avec date d'expiration ont été émises, il y a eu deux situations :
  - La CCSN (DAP) a offert d'accorder des droits acquis aux OAEA en échangeant leurs anciennes cartes contre les nouvelles avec des dates d'expiration. Le problème, c'est que tout le monde n'a pas répondu à cette offre, soit parce que les renseignements personnels n'étaient pas à jour et qu'ils n'ont jamais reçu la communication, soit parce qu'ils ne travaillent plus sur le terrain.
  - Par conséquent, il pourrait y avoir plusieurs accréditations d'OAE à renouveler (2017-2018), mais ils ne travaillent peut-être même plus dans l'industrie.
  - Il y a aussi quelques vieilles cartes d'OQ en circulation (probablement très peu, mais aucun moyen de connaître le nombre exact).
  - Les OAEA ne peuvent pas faire fonctionner un appareil d'exposition sans une accréditation valide; par conséquent, si la carte est expirée ou s'ils n'en ont pas, ils sont maintenant des stagiaires et doivent travailler sous surveillance.

C. Moses dit qu'en fin de compte, lorsque nous envisageons d'utiliser les outils d'application de la loi, il faut déterminer lequel est le plus approprié pour rétablir la conformité. Il est important de mener le processus à terme, de façon uniforme et rigoureuse, tout en veillant à ce que la formation des opérateurs soit conforme à la norme PCP-09.

Essentiellement, 2018 est la première année pour les renouvellements, alors nous les examinons de plus près. Le processus doit être harmonisé, et c'est souvent au cas par cas, dans le but de toujours rétablir la conformité. La CCSN et l'industrie semblent adopter une approche cohérente à l'égard de ce processus.

A. Brady mentionne que dans le passé, le Comité de projet de la CSA a discuté de la question de l'indisponibilité des coordonnées. La question est de savoir si la DAP devrait tenir une base de données puisqu'elle a l'adresse électronique et le numéro de téléphone.

Certaines personnes ne savent pas que leur carte sera bientôt expirée parce que de nombreuses entreprises ont obtenu les cartes pour les travailleurs en 2013. Certains travailleurs sont passés à autre chose. Le fait que les OAEA soient ultimement

responsables de leur accréditation a été réitéré l'an dernier à la réunion annuelle. Il est important de noter que l'OAEA et le titulaire de permis sont responsables puisque le fardeau incombe à la personne. Toutefois, le titulaire de permis devrait vérifier lorsqu'il embauche un OAEA et tenir un registre des dates d'expiration de ses employés.

Est-il possible pour la DAP d'explorer une meilleure communication avec les OAEA? Une possibilité consiste à rappeler les exigences particulières dans le bulletin de la DRSN. « Dites-le une fois et dites-le souvent. »

### **MESURES DE SUIVI : K. Mayer fera part de cette proposition à la DAP.**

#### **S. Faille :**

- Un projet est en cours (débuté en 2018) pour examiner toutes les conditions de permis afin de déterminer si elles sont toujours applicables ou si elles doivent être mises à jour. Nous sollicitons les commentaires des titulaires de permis sur les répercussions ou les préoccupations des changements proposés. Certaines conditions de permis peuvent avoir une incidence sur la gammagraphie industrielle et, par conséquent, vous pourriez faire l'objet d'une consultation. Vos commentaires sont importants, surtout si les attentes ne semblent pas claires ou déraisonnables, veuillez nous en faire part.

Il y a une discussion entre les membres du groupe au sujet d'une non-conformité récente concernant la condition de permis CP2300 qui touche des milliers de clients partout au Canada. T. Levey ajoute que nous travaillons sur le site tous les jours et que nous faisons des allers-retours vers un bureau central (type de travail en usine de métallurgie). Si on suit le libellé de la CP, il faudrait mettre en place un lieu d'entreposage sur le site de chaque client, ce qui semble très déraisonnable puisque ce n'est pas économiquement faisable et c'est un énorme fardeau à mettre en œuvre. P. MacNeil et A. Brady font écho aux mêmes commentaires. A. Brady ajoute que le contrat pourrait être d'une durée de quatre mois seulement et qu'il y a une fin définitive. La date limite approche à grands pas. P. Larkin mentionne que dans certains cas, les chambres noires restent sur place en permanence pendant près d'un an (six jours par semaine), ce qui contredit le libellé de la condition de permis et constitue une non-conformité. P. MacNeil demande si l'on envisage de modifier la CP. S. Faille ajoute que cela fait partie du processus d'examen des conditions de permis et que ce sont tous d'excellents points à considérer. Nous procéderons à un examen interne pour déterminer quelle est la meilleure solution globale à ce type de situation, car elle touche non seulement les titulaires de permis de gammagraphie industrielle, mais aussi les titulaires de permis de jauges portatives et de diagraphie des puits (source scellée de diagraphie).

On discute brièvement d'une autre condition de permis CP2575 (entreposage) pour la dose dans une zone occupée. T. Levey indique que cela dépend vraiment de l'emplacement de l'aire d'entreposage et que, dans la plupart des cas en ce qui concerne l'industrie de la gammagraphie industrielle, l'occupation est assez faible. B. Bizzarri ajoute que la prise en compte du principe ALARA et de l'occupation partout autour de la zone et qu'un entrepôt d'arrière-boutique inoccupé sont des exemples, mais qu'il y a

aussi ceux qui ont un voisin adjacent. C. Moses reconnaît que le fondement repose sur de nombreuses hypothèses prudentes, l'objectif ultime étant de maintenir les doses à un niveau plus bas pour le public et les travailleurs (principe ALARA). Il incombe au titulaire de permis de fournir des calculs et des justifications faciles à consulter. Ce sont toutes d'excellentes options à envisager pendant les examens des conditions de permis pour s'assurer que les attentes sont vérifiables et réalisables.

**MESURES DE SUIVI : K. Mayer transmettra les commentaires au groupe de travail de la DPSNAR/DIAA et à l'équipe d'examen des conditions de permis pour discuter des préoccupations de l'industrie et déterminer l'intention de la condition. À la suite des discussions internes, la CCSN communiquera l'information à l'ensemble de l'industrie aux fins de consultation (commentaires).**

**Plan de sécurité du site (PSS) :**

- La CCSN a demandé aux membres de l'industrie si chacun inclut les camions dans son plan de sécurité. Tout le monde convient que les camions ont été inclus et qu'ils respectent les exigences énoncées dans le REGDOC-2.12.3.
- Pour un nouvel emplacement de bureau qu'un titulaire de permis veut mettre en service, un plan de sécurité propre au site est-il requis? Entre-temps, si elles sont dans le véhicule et considérées comme étant en transit, les sources sont dans un vide administratif puisque le lieu d'entreposage n'est pas dans le système de suivi des sources scellées (SSSS), s'agit-il d'une non-conformité?

Nous travaillons avec la Division de la sécurité nucléaire (DSN) pour élaborer une approche/un programme mieux harmonisé afin de gérer les communications entre le personnel de la CCSN et les titulaires de permis. Cela comprendra une meilleure synchronisation pour les approbations des nouveaux emplacements.

Étant donné que les PSS sont confidentiels, l'exigence est d'envoyer une copie papier et non pas électronique. Rien n'indique que cette exigence change de sitôt.

B. Bizzarri mentionne que tout le processus de déclaration et de demande à la CCSN est très long. Il faut beaucoup de travail pour mettre en service un nouvel emplacement de GI. Il serait bon d'avoir une meilleure communication, pour que le processus soit transparent, afin que les titulaires de permis puissent voir l'information entrante et sortante sans avoir à courir après.

Il est important de s'assurer que la documentation soit claire s'il s'agit d'un emplacement de 90 jours pour un permis existant et non d'un tout nouvel emplacement. Si les dossiers sont accessibles (les dossiers électroniques sont acceptables), des dossiers papier ne sont pas requis sur le site.

**MESURE DE SUIVI : Tous les membres doivent envoyer à K. Mayer leurs préoccupations concernant l'amélioration du processus pour les emplacements de 90 jours.**

## **Examen et adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion précédente (20 novembre 2018) a été envoyé par courriel à tous les membres avant la réunion. Après examen par les membres, ils relèvent quelques changements mineurs à mettre à jour comme suit :

### **1. Page 6, paragraphe 6 :**

- a. Chaque changement de source; les appareils font l'objet d'un examen endoscopique; ... K. Mayer demande des précisions à C. Auzenne : « Ce n'est pas une exigence, mais QSA le fait chaque fois. » Les fournisseurs de QSA sont-ils également tenus de le faire chaque fois?
- b. Est-ce que QSA le fait dans le cadre de l'entretien annuel?
  - i. Ce n'est pas une exigence réglementaire.
  - ii. Préoccupation dans l'industrie
    1. 660B – point opportun de l'endoscope
    2. 880 — Préoccupation concernant l'usure des tubes en « S » comme dans l'ancien modèle, et c'était la seule façon de déterminer un problème de fuite ou de câble de commande.

Les appareils 880 sont construits avec des tubes en S de titane en raison de préoccupations passées (c'est la principale raison pour laquelle ils ont changé le S/S; la conception a également été modifiée et la bande en S pointue n'est plus présente).

- c. Communication aux titulaires de permis :
  - i. La CCSN a envoyé une lettre demandant aux titulaires de permis de gammagraphie industrielle de fournir des renseignements sur le type de pratiques d'entretien appliquées à leurs appareils d'exposition (pièces, personnes qui s'en chargent, etc.). Environ 40 % ont répondu. La CCSN encourage fortement l'industrie à répondre afin que les données soient plus complètes.

### **2. Page 5, paragraphe 10**

- a. Bulletin de la CIRSA – On demande des précisions sur le libellé. Il ne s'agit pas d'un commentaire général précis, peut-être que la CIRSA ne devrait pas être jointe à ce commentaire; K. Mayer examinera le libellé.

### **3. Page 8, paragraphe 5**

- a. On demande des précisions au sujet de « NAIT a ajouté... » De plus, l'orthographe de KEENO devrait être KEANO.

### **4. Page 3 16 (GTGI) 1.1**

- a. À la première ligne du paragraphe, il faut un espace entre Eric et Pouliot.

### **5. Page 6, paragraphe 9**

- a. À la deuxième ligne, le mot « compliment » devrait être « complement ».

**6. Page 10 — Nombreux points suggérés par Lucie Simoneau...**

- a. Clarification de la DAP sur ces énoncés. Aussi, sur la ligne heures par année, un « r » doit être ajouté à « you » (le dernier de cette ligne).

**16 (GTGI) 2.2 – mise à jour d’A. Brady**

À ce jour, il n’y a pas eu de réunion avec la CIRSA à ce sujet; il fera un suivi en personne.

Pendant qu’il assistait à la réunion du Comité de projet de la CSA, A. Brady a parlé à la plupart des fournisseurs de formation :

- SAIT – on a reçu une copie de son programme
- QCC – on obtiendra un exemplaire de son programme bientôt
- Durham — on a reçu une copie de son programme
- Québec (Cégep Trois-Rivières) — on obtiendra bientôt un exemplaire de son programme
- CINDE – on n’a pas reçu de copie

A. Brady terminera l’examen des programmes par rapport aux exigences de la norme PCP09, fera la mise à jour une fois l’examen terminé et transmettra l’information au GTGI et à la CIRSA.

**17 (GTGI) 2.4**

- Nous n’avons pas eu beaucoup de succès et nous n’avons pas reçu beaucoup de réponses. Individual Education Co-Operative (IEC) — Sarnia — Aucune réponse encore, mais elle n’a été envoyée que depuis quelques semaines. A. Brady en enverra une copie à P. MacNeil.
- On suggère également d’envoyer un courriel semblable à Energy Safety Canada en Alberta, car il s’agit de l’équivalent d’IEC pour l’Ouest canadien.
- International Pressure Equipment Integrity Association – Un programme de trois jours a lieu chaque année à Banff en mars.

**18 (GTGI) 2.1**

- Pourriez-vous tous réfléchir à certaines questions et les transmettre à K. Mayer afin qu’un sondage puisse être préparé et envoyé via Survey Monkey d’ici mai 2019?

**18 (GTGI) 2.2**

- Un paragraphe a été ajouté. K. Mayer vérifiera, puis ce point sera fermé.

**18 (GTGI) 2.3**

- Ce point demeurera en suspens, car il est bon d’avoir un pied dans la porte avec les clients et le groupe continuera d’y travailler.

**18 (GTGI) 2.4**



- Veuillez envoyer les coordonnées de toute personne-ressource (services de sûreté) à K. Mayer.

### **18 (GTGI) 2.5**

- **Terminé**

### **18 (GTGI) 2.6**

- K. Mayer transmettra la présentation de B. Tyler au groupe et la diffusera au webinaire en mars 2019.  
Division de la sécurité nucléaire — réservé pour une présentation à la réunion de mai.

P. MacNeil (Industrie) propose d'adopter le procès-verbal avec modifications et S. Faille (CCSN) appuie la motion.

### **Discussion concernant la composition du Groupe**

E. Pouliot de Mistras Services Inc. (Est du Canada) assiste à la réunion à titre d'invité et fournit une brève description de lui-même, y compris son expérience de travail, et les raisons pour lesquelles il aimerait se joindre au GTGI.

Il est un OAEA depuis 12 ans et travaille dans l'industrie depuis 13 ans, dont la plupart à titre de technicien. Il est RRP depuis un an maintenant (depuis février 2018). Il admet que ça été un début difficile (beaucoup mieux maintenant). Il veut améliorer son programme et voit cette occasion comme un excellent moyen d'y parvenir. En tant que nouveau RRP, il comprend les défis de l'industrie; il a beaucoup d'expérience sur le terrain, mais il a l'impression qu'il donnerait un regard neuf de l'extérieur en s'ajoutant au groupe. Il aimerait aider les autres. Il est très attaché à la culture de sûreté et veut apprendre des autres. E. Pouliot a communiqué avec A. Brady pour lui faire part de son intérêt à se joindre au groupe en tant que membre de l'industrie, ainsi qu'avec K. Mayer et C. Moses.

Après avoir terminé sa présentation et répondu à quelques questions des membres, il est décidé qu'E. Pouliot se déconnectera de la réunion afin que les membres du GT puissent tenir un vote rapide en table ronde sur sa candidature éventuelle pour les membres du groupe. En résumé, tous les membres votent à l'unanimité au moyen du système basé sur les doigts de la main pour qu'il devienne membre du groupe de travail. Entre autres commentaires, il est dit qu'il apportera aux discussions les défis d'un nouveau RRP dans l'industrie; tous les membres sont prêts à l'aider et à lui donner des conseils. C'est formidable d'avoir quelqu'un d'autre de l'Est du Canada; il est prêt à s'engager et a beaucoup contribué à cette réunion. Il est certain qu'il cherche à apporter des améliorations et qu'il adopte une approche différente.

E. Pouliot est accueilli comme un excellent ajout à titre de membre de l'industrie au Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle!

## **Modernisation de l'équipement**

C. Auzenne participe à une conférence sur les essais non destructifs à Las Vegas cette semaine, mais se joint à la réunion par téléconférence pour faire le point rapidement sur la situation.

Caméras Scar Pro avec Se-75 – l'embrayage progresse très lentement (partenaire JME). QSA espère avoir des données plus détaillées d'ici la fin de l'été ou à l'automne 2019.

## **DAP/OAEA/PCP-09 Mise à jour fournie par K. Mayer pour J. Sigetich**

La DAP continue de travailler à l'ébauche de la norme PCP-09 et prévoit terminer une version mise à jour d'ici la fin de l'été 2019. Ils enverront le document au Comité de projet de la CSA (CP) pour commentaires et organiseront une réunion du CP pour discuter des commentaires.

La date limite proposée est un an plus tard que prévu.

La DAP travaille également à une version mise à jour de l'examen pratique de l'OAE en tenant compte des commentaires reçus du GTGI. Le plan consiste à en faire un formulaire de la CCSN que tous les titulaires de permis devront utiliser. La DAP enverra l'examen mis à jour au GTGI et peut-être au CP pour examen avant de le diffuser officiellement.

Le processus de mise à jour des formulaires de demande d'OAE est en cours, mais les progrès sont lents à ce jour. De plus, la DAP travaille à des mises à jour possibles du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN, qui comprendraient des droits futurs possibles pour des éléments comme une demande de renouvellement de l'accréditation. La DAP fera d'autres mises à jour lors des prochaines réunions.

La DAP et RNCan seront à l'ordre du jour des réunions annuelles à Ottawa et à Nisku.

On discute de l'utilité d'une base de données de la DAP. Bien qu'il y ait des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, il pourrait être possible d'ajouter un consentement pour la divulgation de renseignements dans une base de données sur le formulaire de renouvellement. Il s'agit d'une question à examiner et à discuter avec la DAP.

**MESURES DE SUIVI : K. Mayer transmettra à J. Sigetich (DAP) de l'information sur la base de données possible et la discussion.**

## **Discussion sur les défaillances d'équipement**

T. Levey signale une défaillance d'un câble de commande à Grande Prairie (Alberta). L'entreprise a envoyé le câble à QSA pour une analyse détaillée des défaillances, mais n'a pas encore reçu de réponse. T. Levey connaît deux autres entreprises qui ont des cas semblables. L'une est Acuren (États-Unis) et l'autre est Team (États-Unis). Une rupture au milieu du câble Teleflex était commune aux deux. Les deux cas semblent être dus à un manque d'entretien trimestriel et n'ont pas été découverts pendant l'inspection. Il semble y avoir de la corrosion dans

le noyau du câble. Il a été déterminé que la cause principale était un entretien inadéquat (soit pas effectué correctement, soit effectué pas du tout). Il s'agit d'une préoccupation pour l'industrie comme il y a 20 ans; il y a eu un incident impliquant une tierce partie et un rapport de 140 pages pour un incident semblable. Il pourrait s'agir d'un problème de déconnexion de la source; il faut donc passer le mot. Ce qui est préoccupant, c'est que si cela se produit de nouveau, un titulaire de permis pourrait avoir une grave déconnexion. Une autre entreprise au Canada avait une déconnexion de source où les fils intérieurs semblaient se rompre. TISI et Acuren ont eu des incidents aux États-Unis et seul Inspectrum a eu un incident semblable au Canada au cours des deux dernières années.

Un rapport de QSA concernant l'analyse des défaillances non destructives (les fils internes se brisent au niveau du connecteur mâle) sera bientôt diffusé. Acuren a effectué l'inspection pour l'autre titulaire de permis (Inspectrum).

La cause est probablement un mauvais entretien (parce qu'il n'y a eu qu'un ou deux incidents signalés depuis 2000). Il existe un nouveau style de câble de commande (au fini doré). QSA indique que ces câbles existent depuis un certain temps. L'incident d'Inspectrum concernait également un câble doré. S'il y a eu un changement de fournisseur pour les câbles de commande, QSA indique qu'il devrait y avoir un AQ/CQ à QSA avant la mise sur le marché des pièces pour la production.

**MESURES DE SUIVI : S. Faille demandera à nos responsables de l'homologation de communiquer avec QSA pour voir s'il s'agit d'une préoccupation réelle ou d'une préoccupation ponctuelle.**

### **Planifier les réunions du printemps**

#### **Dates**

- Le 8 mai 2019 — Ottawa
- Le 23 mai 2019 — Nisku

Réunion de la CIRSA le 22 mai 2019 suivie d'une réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle plus tard dans la journée.

### **Contenu de la réunion**

- CCSN/Mises à jour sur la réglementation
- DNS – Présentation sur la mise à jour de la sécurité et l'exercice de sécurité du transport
- Arrimage des outils — Airitas (nouvelle entreprise) Présentation sur l'équipement d'arrimage personnalisé et le nouvel équipement mis à la disposition de l'industrie.
  - A. Brady connaît l'entreprise et communiquera avec elle.
  - Acuren, Mistras et TISI pourraient faire une présentation sur la sûreté et les défis liés à l'accès par câble en gammagraphie industrielle comme transition à la présentation d'Airitas; E. Pouliot peut faire la présentation pour le groupe.

- A. Brady invitera l'entreprise aux deux réunions et mettra Karen en copie conforme dans l'invitation
- 2 — Études de cas (Est et Ouest)
- Transports Canada — (?) rôle dans ce que nous faisons
- RNCan et DAP
- IRSS concernant : Câbles de commande (problèmes constatés avec l'équipement)
- WebEx sera de nouveau offert cette année pour les deux réunions.

**MESURES DE SUIVI : E. Pouliot fera une présentation sur la sûreté et les défis liés à l'accès par câble (A. Brady, T. Levey et E. Pouliot travailleront en équipe à l'élaboration de la présentation).**

**A. Brady communiquera avec l'IRSS**

**A. Brady communiquera avec Airtas**

**K. Mayer préparera l'ordre du jour proposé et travaillera avec T. Madsen et T. Doucette (CCSN) à l'invitation et aux communications pour la réunion.**

**Autres questions**

- Rien à ajouter

**Prochaine réunion**

La prochaine réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle aura lieu à Nisku le 22 mai 2019, après la réunion de la CIRSA (heure exacte à déterminer).

K. Mayer lève la séance à 13 h 15 (HNR) / 15 h 15 (HNE)

<b>Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle — LISTE DES MESURES DE SUIVI</b>			
<b>N° du point</b>	<b>Description</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>État ou date d'échéance</b>
15 (GTGI) 1.1.	Apporter un enregistreur aux prochaines réunions.	K. Mayer	En cours
15 (GTGI) 2.2	Veiller à ce que les membres du GTGI soient invités à la réunion de la Commission pour la présentation du rapport sur le secteur industriel.	K. Mayer/ C. Moses	En cours
15 (GTGI) 2.6	Fournir des mises à jour supplémentaires concernant l'équipement de QSA.	C. Auzenne	En cours
16 (GTGI) 2.2	Déterminer si la CIRSA peut évaluer les programmes des grands fournisseurs de formation afin de procéder à une préqualification pour la prochaine réunion.	A. Brady	En cours
17 (GTGI) 2.4	Les membres du sous-groupe des clients (K. Mayer, L. Simoneau, P. MacNeil et A. Brady) établiront des liens avec les conseils, les conférences et les magazines de santé et de sécurité afin de faire publier un article ou de l'afficher sur les babillards, et feront le point lors de la réunion.	K. Mayer et sous-groupe	En cours
18 (GTGI) 2.1	Fournir à Karen des questions à l'intention des formateurs pour le début de mai afin que nous puissions organiser un sondage à envoyer d'ici la fin de mai 2019.	Tous les participants	Mai 2019
18 (GTGI) 2.2	Mettre à jour le mandat en conséquence pour ajouter un nouveau paragraphe.	K. Mayer	Terminé
18 (GTGI) 2.3	Examiner la collecte de données et de renseignements avec un stagiaire technique pour savoir à qui nous devrions nous adresser.	A. Bouchard	En cours
18 (GTGI) 2.4	Envoyer à K. Mayer la liste des contacts potentiels (clients) que vous pourriez avoir.	Tous les participants	Mai 2019

<b>18 (GTGI) 2.5</b>	<b>Inviter E. Pouliot (Mistras – Est) à la prochaine réunion du GTGI</b>	<b>K. Mayer/L. Simoneau</b>	<b>Terminé</b>
<b>18 (GTGI) 2.6</b>	<b>Inviter un responsable des garanties à la prochaine réunion du GTGI pour faire une présentation sur les attentes et les exigences</b>	<b>K. Mayer</b>	<b>Terminé</b>
<b>19 (GTGI) 1.1</b>	<b>Partager avec la DAP la proposition pour améliorer les communications avec les OAEA (article possible dans le bulletin de la DRSN)</b>	<b>K. Mayer</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.2</b>	<b>Transmettre les commentaires au groupe de travail de la DPSNAR/DIAA et à l'équipe d'examen des conditions de permis pour discuter des préoccupations de l'industrie et déterminer l'intention de la CP2300. Mise à jour au GTGI sur les progrès réalisés.</b>	<b>K. Mayer</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.3</b>	<b>Tous les membres doivent envoyer à K. Mayer leurs préoccupations concernant l'amélioration du processus pour les emplacements de 90 jours.</b>	<b>Tous les participants</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.4</b>	<b>Transmettre l'information à J. Sigetich (DAP) au sujet d'une base de données possible (valeur ajoutée) et organiser une discussion interne.</b>	<b>K. Mayer</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.5</b>	<b>Vérifier auprès de nos responsables de l'homologation et contacter QSA pour voir s'il s'agit d'un problème réel ou ponctuel (lié à la discussion sur la défaillance de l'équipement).</b>	<b>S. Faille</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.6</b>	<b>Travailler en équipe (A. Brady, T. Levey et E. Pouliot) pour élaborer une présentation (industrie) sur la sûreté et les défis de l'accès par câble dans la GI.  E. Pouliot fera la présentation lors des réunions annuelles.</b>	<b>E. Pouliot A. Brady T. Levey</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.7</b>	<b>Communiquer avec IRSS et Airitas pour les présentations à la réunion annuelle</b>	<b>A. Brady</b>	<b>Mars 2019</b>
<b>19 (GTGI) 1.8</b>	<b>Préparer l'ordre du jour proposé et envoyer une invitation à la réunion (travailler avec T. Madsen et T. Doucette</b>	<b>K. Mayer</b>	<b>Mars 2019</b>

	<b>[CCSN] pour l'invitation et les communications pour la réunion)</b>		
--	--	--	--